

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Arles.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environn	ementale
Date de réception : 02/06/2019	Dossier complet le : 02/06/2019	N° d'enregistrement : F09319P0180
Chemin des Moines	1. Intitulé du projet	
2. Identification d	υ (ου des) maître(s) d'ouvrage ου α	du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		and the second of the second o
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	PICHET PROMOTION	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GENOT Yan - Directeur Régional P	romotion PACA
RCS / SIRET 4 1 5 2 3 5 5	1 4 Forme	e juridique SAS
Joigne	ez à votre demande l'annexe o	bligatoire n°1
	au des seuils et critères annexé à l' dimensionnement correspondant c	'article R. 122-2 du code de l'environnement et du projet
N° de catégorie et sous-catégorie		regard des seuils et critères de la catégorie s issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39 - Travaux, constructions et opérations	Projet soumis à examen au cas par	cas
d'aménagement	a) Travaux et constructions qui crée	ent une surface de plancher au sens de l'article R.
	code de l'urbanisme comprise entre	une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du e 10 000 et 40 000 m2
	=> le projet prévoit une SDP de 12 :	
	4. Caractéristiques générales du	projet
Doivent être annexées au présent formu		ique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent		
Le projet prévoit la réalisation d'un projet	de 250 logements collectifs pour une	e SDP de 12 350 m² sur une friche industrielle à

Le terrain était avant occupé par un entrepôt de E. LECLERC avec des parkings et quelques hangars. Tous les bâtiments ont été démolis et les gravats exportés. Il n'y a donc pas de démolition de prévue au programme.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Le projet répond à la demande en logements collectifs à proximité du centre-ville d'Ar	

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux commenceront par la réalisation de terrassements pour réaliser les fondations. Les terres contaminées par le Séneçon du Cap seront traitées vers une filière spécifique. Ensuite le gros œuvre puis le second œuvre interviendront jusqu'à la livraison.

4.3.2 dans sa phase d'exploitationA la livraison, les habitants prendront possession des logements. Les espaces extérieurs seront gérés avec un Syndicat sachant qu'il n'y a pas de jardins privatifs au rez-de-chaussée. Le fonctionnement sera classique par rapport à un projet de logements.

50

4.4 A quelle(s) procédure(s) admi La décision de l'autorité environne Le projet est soumis à l'examen au c Le projet est soumis à la demande d Le projet est soumis à Déclaration au	e Permis de Construire (PC).	a-t-il soumis ? isation(s).
PROTOPERATE SERVICE VALVE OF THE AND	nes ar sarou road en d'arrantation automa en elle c	
	u projet et superficie globale de l'opération - préciser Indeurs caractéristiques	les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Parcelle AN n°2 SDP Nombre de logements	THE COLOR OF THE C	23 148 m ² environ 12 350 m ² environ 250
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. 4°	63·70 "6 Lat. 43 • 69 · 82 " 1
Chemin des Moines 13 200 ARLES		'"_ Lat°'_"_ '"_ Lat°'"_
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
 4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été au 	e projet et	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF de type II la plus proche est la 910011531 Camargue gardoise située à 830 m à l'ouest. La ZNIEFF de type I la plus proche est la 930020207 Île de Saxy située à 1.75 km au nord-ouest.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Arles est une commune du littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le parc naturel régional le plus proche est le Parc des Alpilles à 1.8 km.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Arles est traversé par l'autoroute A54 qui est couverte par un Plan de Prévention. Le projet n'est pas impacté (distance de 3 km).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Un plan de prévention du risque inondation est prescrit à Arles car ce phénomène concerne 86% du territoire. Le site est dans une zone de bonne localisation (5-50 m) d'après l'Atlas des zones inondables. Ce projet ne prévoit ni sous-sol ni logement en RDC. Le niveau du RDC des bâtiments sera dédié au parking.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Le site, bien qu'anciennement industrielle, ne fait pas partie des sites reconnus comme pollué (activité de type hangars). Une cuve déclassée est présente sur le site, elle sera retirée conformément aux bonnes pratiques.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR9301590 Le Rhône aval, à 850 m à l'ouest. Il s'agit d'un site issu de la Directive Habitat. Il comprend le fleuve et ses annexes fluviales. Il n'y a pas d'enjeux ou de lien avec le site du chemin des moines qui est situé au cœur de la zone urbaine d'Arles.
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Pour la réalisation des fondations et des espaces verts, il sera nécessaire d'excaver des matériaux du site (dalle béton, anciennes zones de parking, etc.). Tous ces matériaux ne pourront pas être valorisés sur le site et seront envoyés vers des filières de traitement spécifiques
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
, men dimone sed	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La réalisation du projet nécessitera de supprimer la flore du site : celle-ci est soit horticole et issue de l'ancien site (arbres d'ombrages, etc.) soit spontanée (flore pionnière de friche), soit commune. Une visite a été réalisée par un écologue, il n'y a pas d'espèces remarquables. La flore est commune mais le Séneçon du cap est très présent, une espèce exotique envahissante. Les terres contaminées ne seront pas réutilisées et envoyées vers une filière de traitement. La faune est commune mais les arbres et arbustes seront défrichés en dehors des périodes de reproduction de oiseaux (mars à juillet). Il n'y a pas de perturbations de continuités sur le site.
Milieu nature			X	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR9301590 Le Rhône aval, à 850 m à l'ouest. Il s'agit d'un site issu de la Directive Habitat. Il comprend le fleuve et ses annexes fluviales. Il n'y a pas d'enjeux ou de lien avec le site du chemin des moines qui est situé au cœur de la zone urbaine d'Arles. Une expertise a été menée sur le site par un écologue de Novacert. Le projet n'aura pas d'impacts sur un habitat ou une espèces inscrite au Formulaire Standard de Données du site.

		7		
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet permet de revaloriser une friche industrielle. Le terrain a déjà été entièrement remanié et imperméabilisé et il se situe au cœur d'une zone urbanisée. Il n'y a pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site est concerné par le risque inondation. Il est cependant dans une zone reconnue comme de bonne localisation (5-50 m) d'après l'Atlas des zones inondables. Il respectera les exigences du PLU.
una est ta	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		La réalisation de 250 logements environs va amener des déplacements des futurs usagers. Le projet s'inscrit dans une zone urbaine, à proximité du centre-ville. Celui-ci est accessible à pieds ou en transports en communs. Le PLU d'Arles prévoit aussi d'améliorer les déplacements doux (AOP) sur ce secteur.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\square		Des nuisances sonores seront liées à l'occupation (logements, déplacements sur le site) et éventuellement les systèmes techniques (VMC, etc.). Ils sont négligeables en zone urbaine. La parcelle est à distance des voies bruyantes, il n'est pas impacté.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Des vibrations sont possibles lors des travaux (terrassements, gros-œuvre) mais le projet dans son fonctionnement n'est pas source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Le projet sera éclairé conformément à la réglementation. Des mesures dans le choix des équipements seront prises pour éviter de générer une pollution lumineuse (cf. annexe 8).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les eaux de ruissellement seront traitées conformément au PLU.
Emissions and the edition of the ed	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les eaux usées des bâtiments (logements) seront raccordées sur le réseau public d'assainissement conformément au PLU dans le cas d'un assainissement collectif. Les eaux pluviales seront traitées conformément au PLU.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Conformément au PLU, le projet comporte des locaux de stockage des déchets dimensionnés de manière à recevoir les containers nécessaires à la collecte sélective des déchets ménagés.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le site est une friche dans une zone industrielle qui évolue progressivement en zone de logements au regard de sa position géographique. Il n'y a pas d'enjeux patrimoniaux sur ou à proximité du site.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Bien que le site passe d'une zone industrielle (hangar) à une zone de logement, le site reste une zone urbanisée.
approuves	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
cœur de zone u	ırbanisée. La réalisatior	า de lo	gemen	t dans une friche industrielle, un site déjà intégralement imperméabilisé en ts dans le prolongement de programmes immobiliers déjà construits ou en les incidences cumulées avec d'autres projets.
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui I	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	

SB

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Bien qu'aucun enjeux spécifiques n'ait été relevé, le projet limitera son impact sur l'environnement en intégrant des mesures en amont : travail sur l'éclairage pour limiter la pollution lumineuse, amélioration de la perméabilité des sols du site, augmentation de la végétalisation du site avec un choix d'espèces locales et adaptées aux conditions climatiques du site, palette végétale contrôlée par l'écologue de Novacert pour s'assurer de l'absence d'espèces exotique envahissante.

En chantier, les terres contaminées par le Séneçon du cap seront envoyées vers une filière de traitement spécifique (destruction). En amont du chantier, le défrichement sera réalisé en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune (mars à juillet). Les mesures sont détaillées dans l'annexe 8 - synthèse écologique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction de 250 logements s'inscrit dans une friche industrielle, un site déjà intégralement imperméabilisé en cœur de zone urbanisée. Il s'inscrit aussi dans le prolongement de programmes immobiliers déjà construits ou en cours. Le projet permet donc de réinvestir une dent creuse, limitant l'étalement urbain et la consommation de terres arables ou forestières, et permettant aux futurs habitants de profiter de déplacements doux.

Au regard de la localisation très favorable pour la réalisation d'un projet de logements et à l'absence d'enjeux écologiques relevé lors d'une expertise écologique in situ, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale et qu'il peut en être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet			
	J règlement et zonage nthèse écologique			
Je certifie su	9. Engagement et sig r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	nature X		
Fait à	Aix en Provence	le,	24/05/2019	
Signature	Plo SA			



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne ph	ysique			
Adresse				
Numéro	Extension	Nom de la voie		
Code Postal	Localité			Pays
Tél			Fax	
Courriel		@		
Personne mo	orale			
Adresse du s				
Numéro	20 Extensio n	Nom de la voie	avenue de Cantera	anne
Code postal	3 3 6 0 0 Localité PESSAC			Pays FRANCE
Tél			Fax	
Courriel		@		
Personne ha	bilitée à fournir des renseianeme	nts sur la présente	e demande	
Nom	BUFFA		Prénom Silvio	
Qualité	Responsable de programmes			
Tél	06.18.61.04.72		Fax	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvraae		